

Ferroviaire : une réforme au service des patrons

Le gouvernement vient de lancer officiellement une réforme ferroviaire. Sur la base des rapports Bianco et Auxiette, elle vise à préparer l'ouverture à la concurrence dans le transport ferroviaire de voyageur, ainsi qu'à diminuer le coût du travail des cheminots.

Elle s'articulerait autour de deux axes: l'éclatement de la SNCF en trois entreprises, ainsi que la remise en cause de la réglementation du travail SNCF.

Explosion de l'entreprise publique

Le gouvernement a communiqué sur la réintégration de Réseau Ferré de France (propriétaire du réseau, créé en 1997) à la SNCF. Ce serait une bonne nouvelle, vu que les dysfonctionnements entre RFF et la SNCF sont nombreux et génèrent une gabegie financière importante. Le problème, c'est que Bianco et Auxiette ne proposent pas la réunification du système ferroviaire...mais son explosion en trois - entreprises!

La première entreprise serait un Gestionnaire d'infrastructure unifié (GIU), qui regrouperait RFF, les aiguilleurs et les cheminots de l'entretien des voies, soit un total de 50 000 cheminots. Elle serait propriétaire des 30 000 km de voies ferrées, mais aussi des 35 milliards d'euros de dette du ferroviaire. Son rôle serait la gestion et l'entretien des voies et l'attribution des horaires. Le GIU concentrerait ainsi les activités non rentables et lourdes en investissement, et serait censé s'autofinancer en imposant des péages aux entreprises qui utilisent le réseau.

La seconde entreprise serait constituée du reste des activités SNCF (faire rouler des trains et les commercialiser) plus rentables et donc plus facilement privatisables, surtout à l'heure où Ayrault envisage une baisse de la participation de l'État dans des entreprises publiques...La troisième entreprise (dite «établissement-mère») serait une holding constituée par les directions Stratégie et RH, et qui serait le donneur d'ordres unique des deux autres entreprises.

Cet éclatement de la SNCF en trois entreprises aurait des conséquences dramatiques. Cela dégraderait encore le fonctionnement global du système ferroviaire et ferait encore augmenter le coût des péages. Cela diviserait encore un peu plus les travailleurs du rail et affaiblirait notre capacité à riposter ensemble.

Organisons la riposte

Aujourd'hui, la réglementation du travail est différente selon que l'on travaille pour la SNCF ou pour une entreprise privée (dans le fret ou les travaux). Pour le patronat et la direction SNCF, il s'agit de mettre en place une convention collective

commune à tous. Le hic, c'est qu'ils veulent aligner (vers le bas) les conditions de travail des 155 000 cheminots du public sur celles des 3 000 du privé: moins de repos annuels, amplitudes horaires plus élevées, plannings de travail plus flexibles... Avec cette réforme, on veut affaiblir le service public et diviser les cheminots. Pour résister, il faudra construire l'unité des travailleurs du rail (public et privé) sur les mêmes revendications: l'extension du statut et de la réglementation du travail SNCF à tous les cheminots, du privé comme du public; la réintégration de RFF dans la SNCF, et le retour au monopole public du ferroviaire, avec expropriation de toutes les entreprises ferroviaires privées dans une seule et unique SNCF sous contrôle des cheminots et des usagers. Cela passera sans doute par une grève massive, reconductible, active, et dans toutes les entreprises ferroviaires, qu'il faut commencer à préparer dès maintenant.

Grèves à l'USP et à Thello : dans le privé comme à la SNCF, seule la lutte paie !

Jeudi 16 mai, la direction de l'entreprise USP, société de nettoyage des rames TGV pour les ateliers SNCF de Paris Conflans et gare de Lyon, a cédé face à la détermination des travailleurs en grève pendant 12 jours contre la suppression de leur prime de qualité et pour l'embauche du personnel en contrat précaire. 12 jours pendant lesquels les directions de l'USP et de la SNCF ont usé de tous leurs stratagèmes pour tenter de briser la grève: remplacement des grévistes par des intérimaires, par des cadres et maîtrises de l'USP ou encore par des travailleurs d'autres sites ou d'autres entreprises. Visiblement ça n'a pas été efficace et la direction a dû reculer, renoncer à supprimer la prime et a accepté l'embauche en CDI de 40 intérimaires.

Dans le même temps, ce sont les travailleurs de la société Thello (entreprise ferroviaire privée) qui se battaient pour leurs conditions de travail et leur salaire. En 72 heures de grève, ils ont notamment réussi à imposer la réduction du nombre de repos secs, de soirées travaillées les veilles de repos et de matinée après repos. Face à l'ampleur de la grève la direction de Thello a pris peur et a même proposé une prime de 40 euros par repos sec.

Les travailleurs de ces deux entreprises font la démonstration que le seul langage que les patrons comprennent qu'ils soient de la SNCF ou d'entreprises privées, c'est celui de la grève. Alors pour améliorer nos conditions de travail et augmenter nos salaires, c'est tous ensemble qu'il faudra s'y mettre !



NOS RETRAITES ATTAQUÉES :

RÉAGIR VITE ET FORT !

Tract édité par le comité NPA Saint-Étienne-du-Rouvray

mai 2013

Il y a une dizaine de jours, Hollande est venu à la télévision nous promettre une "offensive". On n'a pas tardé à comprendre que dans son collimateur, il n'y avait ni les licenciements, ni la spéculation, mais nos retraites.

Comme partout en Europe, obéissant aux injonctions des classes possédantes, relayées par la Commission Européenne, le gouvernement prépare une nouvelle contre réforme des retraites.

Comme en 2010, la propagande se remet en marche sur le déficit des régimes de retraites, les sacrifices à consentir pour les sauver, les « *mesures inévitables à prendre de toute urgence* » !

Un terrain risqué pour le gouvernement

Une retraite décente, qui permette de profiter de la vie après le travail, et mette chacun et chacune à l'abri d'une vieillesse dans la misère, est un droit élémentaire. Ce droit est déjà mis à mal, en particulier pour les femmes dont les pensions ne représentent en moyenne que 62 % de celles des hommes. Mais le gouvernement se rappelle que la défense de ce droit a donné lieu aux puissantes mobilisations sociales de 1995, 2003 et 2010.

Le coup du dialogue social

Alors, sous prétexte que "*rien n'est tranché*", le gouvernement embringue une fois de plus les organisations syndicales dans une soi-disant négociation avec le patronat. Elle se soldera par une "conférence sociale" qui se tiendra en juin, avant de faire adopter la réforme à l'automne. De quoi ravir le Medef. La première "conférence sociale" a débouché sur l'Accord National Interprofessionnel (ANI), devenu loi de flexibilisation du travail. Voilà pourquoi Parisot passe à l'offensive, en réclamant une réforme « *sans tabou* », avec un allongement de la durée de cotisation à 43 ans d'ici 2020 et un recul de l'âge légal à « *au moins 65 ans à l'horizon 2040* » !

Faire payer les retraités ou faire travailler plus longtemps les salariés : c'est non !

Plusieurs pistes sont envisagées par le gouvernement: l'augmentation de la CSG pour les

retraités de 6,6 à 7,5%, la fin de l'indexation des pensions sur l'inflation, un nouvel allongement jusqu'à 44 annuités de la durée de cotisations nécessaire pour toucher une pension complète.

Ces solutions ne sont pas nouvelles. Depuis 20 ans, la durée de cotisations n'a pas cessé d'augmenter (de 37,5 en 1993 à 41,5 annuités en 2015) et le niveau des pensions de reculer. Loin de sauver les retraites, elles les détruisent et font le lit des systèmes privés, liés à la finance.

Nos retraites ne sont ni trop élevées, ni trop longues !

C'est leur financement qui est insuffisant, miné par les licenciements en pagaille, par la stagnation des salaires, par les exonérations de cotisations.

En prenant sur les profits, en interdisant les licenciements, en embauchant là où les restructurations ont porté les cadences ou les charges de travail à un niveau intolérable, en augmentant les salaires, il y a les moyens de garantir le droit à la retraite à 60 ans maximum, à 55 ans pour les salariés ayant subi des travaux pénibles, avec 75 % du salaire brut, calculé sur les six meilleurs mois de salaire, avec 37,5 annuités de cotisation maxi.

Pour gagner, préparer l'inévitable confrontation !

Gouvernement et patronat ont, ensemble, un plan de bataille pour nous infliger un nouveau recul. Il est urgent de discuter de notre plan pour construire la contre-offensive. Un plan qui tire toutes les leçons de l'échec de la mobilisation sur les retraites de 2010, avec ses journées d'action à répétition qui n'ont jamais préparé un mouvement de grève qui se généralise à l'ensemble du pays pour le bloquer.

Pourtant, pour gagner, nous ne pourrions pas faire l'économie d'une stratégie pour construire une grève générale, un nouveau mai 1968 qui aille jusqu'au bout.

Et si le blocage du pays ne se décrète pas, voilà ce qu'il s'agit de discuter et de préparer pour que ce coup là, ça vaille le coup d'y jeter toutes nos forces.

Prenez contact avec le NPA de Rouen : contact@npa76.org
ou écrire à Npa 40 rue des Murs St Yon – 76100 Rouen – tel : 02 35 63 32 02